



Prise d'otage

retour sur la séquence



~~Jour de repos
hebdomadaire incertain~~

~~Semaines de 35 à 42 heures~~

~~Conditions de travail dégradées~~

~~Perte des RTT~~

~~Incidences sur la vie
personnelle et familiale~~

~~Difficultés avec la pose des congés~~

100%*

* Jusqu'au 11 mai

La direction de la Fnac lorgnait depuis longtemps sur notre temps de travail, le Covid a été l'occasion de se lâcher, façon rapace.

D'abord en tentant de faire valider au niveau de Fnac/Darty une négo dont la cible était seulement la Fnac, puisque Darty pratique déjà la modulation.

Cette « manip » faisait porter aux syndicats de Darty une part de responsabilité dans notre sort, ce qu'ils n'ont pas accepté de faire, et c'est tant mieux. C'était déjà moche !

L'agitation médiatique a permis d'arracher à M. MARTINEZ le complément pour mars, sauf à passer en direct et en public pour un affameur dépourvu de toute compassion, l'image de la Fnac en aurait pris un coup, la sienne aussi comme amateur de bons placements spéculatifs.

L'enjeu du chantage mis en œuvre ensuite est à bien considérer :

- D'un côté le versement aux salariés de 16 % de leur salaire net pour arriver à 100% pour la période du 1 avril au 11 mai, (7 semaines) alors que cette partie salariale est encore allégée des cotisations sociales,
- De l'autre, la remise en cause pendant une année entière de notre temps de travail permettant des semaines à 40 et 42 heures, des semaines à 25 heures, entièrement décidées par la société, différentes selon les services, avec des délais de mise en œuvre très courts et la disparition des jours de RTT prévus par nos accords.

C'est bien cet asservissement qui nous semble totalement disproportionné, autant que le caractère odieux du chantage s'adressant à des humains qui ont besoin de bouffer.

C'est NON !

Il convient de rappeler qu'au début de notre prise en otage, la Fnac avait donc largement les moyens de payer le complément de rémunération puisqu'elle le mettait en balance !

Quelle bénéficie du report de paiement des cotisations et taxes et du report de paiement de loyers. Dans certains lieux, de la gratuité du loyer pendant la fermeture et aussi, du report des créances négociées avec les fournisseurs, de plus d'un milliard de trésorerie dont la moitié, prêt garanti et du CA fnac.com passé de 20 à 40% du total. Mais surtout qu'elle a bénéficié la première, d'un prêt de 500 millions d'€ garanti par l'état grâce aux relations particulières de nos dirigeants (voir l'article de Médiapart sur le site cgtfnac), et l'argent de l'état, c'est nous via l'impôt ! Elle avait donc encore plus les moyens de payer.

Et qu'enfin, le chômage partiel (70%) est assuré par l'état et l'UNEDIC via nos cotisations et nos impôts et ne lui coute rien.

Cette séquence a donc permis de mettre en lumière que la Fnac ne recule devant rien et que nos vies personnelles, familiales et notre santé ne pèsent pas lourd, on s'attend à des surprises pour la reprise.

cgtfnac.com



facebook.com/cgtfnac/



twitter.com/CgtFnac



[cgt fnac](https://cgtfnac.com)

